

Marché / Beaux-Arts - Modification du POS Centre

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville prend acte du jugement du Tribunal Administratif du 9 décembre 1999.

Cette décision motivée par un vice de forme prive la ZAC de son document d'urbanisme.

Malgré les recours dont a fait l'objet ce dossier, le Tribunal n'a pas remis en cause les dispositions d'urbanisme qui étaient incluses dans le dossier de réalisation et qui ont vocation à régir de manière permanente la zone.

Il est donc légitime de se doter d'un nouveau document d'urbanisme correspondant aux options retenues par la Ville.

Il faut retenir que les dispositions envisagées sont de faible ampleur par rapport à l'économie générale du POS Centre actuel et qu'elles ne sont pas contradictoires avec ses objectifs généraux. Il est donc proposé d'engager une modification de la zone UA pour y intégrer une zone UL (zone urbaine à vocation d'équipements collectifs) correspondant à la zone A de l'ancienne ZAC. Les conclusions de Mme le Commissaire du Gouvernement justifient du reste le recours à la procédure de modification.

Ce dossier de modification sera transmis au Tribunal Administratif pour désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de la mise à l'enquête publique du POS modifié.

Cette enquête pourrait se dérouler courant mars pour une approbation du nouveau document au mois de juin par le Conseil Municipal.

La Commission d'Urbanisme du 5 janvier 2000 ayant exprimé un avis favorable à l'unanimité, le Conseil Municipal est appelé à décider d'engager la procédure de modification du POS Centre.

«M. LE MAIRE : Ce point de l'ordre du jour concerne également ces difficultés que vous avez fait naître, certains d'entre vous, et que nous allons surmonter.

M. ANTONY : La Ville a pris acte du jugement du Tribunal Administratif du 9 décembre dernier et exprime sa volonté de poursuivre l'opération et de respecter l'échéancier des travaux. Pour disposer d'un document d'urbanisme qui permette la poursuite ininterrompue des travaux, nous vous proposons ce soir une modification du POS Centre.

M. LE MAIRE : On va donc redémarrer l'opération.

M. ANTONY : Une enquête publique va s'ouvrir au mois de mars sur la modification du POS.

M. RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, quand j'entends «les difficultés que vous avez fait naître» (réactions), j'avoue que je suis las d'entendre ces éternels reproches car en fait il me semble que vous avez trompé les Bisontins et la presse. On croirait à vous entendre que les juges se sont permis de casser votre projet pour des broutilles, que tout ça c'est un petit peu de la rigolade, mais avec des conséquences que vous annoncez dans la presse catastrophiques.

J'aimerais rappeler que la décision du Tribunal d'annuler le PAZ de la ZAC Marché/Beaux-Arts ne peut être prise uniquement qu'en cas de raison -dixit le législateur-sérieuse. Vous trompez également les Bisontins et la presse car le Tribunal, dans sa

décision, ne vous demande pas d'arrêter les travaux. Qu'est-ce qui va donc freiner l'évolution du projet ? Rien du tout dans la situation actuelle contrairement à ce que vous dites. La Ville va certainement se remettre en question et se remettre en conformité durant les prochains mois, durant la réalisation des travaux. D'ailleurs vous l'écrivez puisque vous dites dans le texte d'urbanisme ici : «il est légitime de poursuivre la réalisation de cette opération selon l'échéancier approuvé». Comme quoi, selon ce qu'on a entendu dans la presse et à la radio, on se moque des Bisontins en clamant à qui veut l'entendre que tout va être arrêté, que nous ne percevons plus les subventions CHORUS, si nous ne les percevons pas d'ailleurs ce sera certainement pour bien d'autres raisons ! Vous nous accusez de retarder la revitalisation du centre-ville et vous en arrivez presque à convaincre certains médias qui se laissent duper sans se renseigner (rires) au-delà de ce qu'ils entendent.

Monsieur le Maire, on ne peut pas, à mon avis, honnêtement dire hier «tout est perdu» et écrire aujourd'hui «nous poursuivons les travaux selon l'échéancier». Là, on nous trompe.

Et avant d'aller plus en avant, j'aimerais quand même vous faire part d'une petite remarque qui vous servira peut-être. Vous écrivez, Monsieur ANTONY, je cite : «malgré les recours dont a fait l'objet ce dossier, le Tribunal n'a relevé aucun élément remettant en cause de quelque manière que ce soit le contenu du programme de la ZAC Marché/Beaux-Arts ni sa mise en oeuvre». Je crois que vous interprétez et vous trompez vos amis élus socialistes qui n'étaient pas présents à la séance du Tribunal ce jour-là car le juge et le commissaire du gouvernement ont trouvé suffisamment d'éléments irréguliers dans la forme pour préciser qu'il n'y avait pas à examiner le fond dans un second temps. C'est différent et là franchement je crois que contrairement à ce que vous dites, le fond n'a pas encore été abordé et rien n'est acquis dans ce cadre-là.

Je m'interroge par ailleurs par rapport à tout ce qui a été dit. Monsieur ANTONY, entre autres, comment pouvez-vous estimer que la décision d'une assemblée municipale est supérieure à la loi ? Je sais que certains de vos amis en 1981 ont dit que l'opposition avait juridiquement tort parce qu'elle était politiquement minoritaire ; je vois que vous êtes de mon avis, c'est dépassé mais ça va tout de même dans ce sens-là. Comment pouvez-vous reprocher à des élus, à des citoyens, à des associations d'avoir dénoncé des irrégularités à la législation ? N'était-il pas au contraire du devoir de tous de soulever ces irrégularités ? Ou bien fallait-il garder le silence ? Mais si on le garde sur cela, on peut le garder pour quoi d'autres ?

Je crois qu'il ne faut pas oublier que s'il n'y avait eu qu'une seule personne, un seul Bisontin ou quiconque qui ait soulevé les irrégularités constatées, la décision du Tribunal aurait été exactement la même. Je pense que vous êtes d'accord là-dessus.

M. LE MAIRE : Je ne discute pas de la décision du Tribunal. Je vais vous répondre.

M. RENOUD-GRAPPIN : J'aimerais rappeler entre autres que de toute façon il n'y a pas qu'un juge qui a dénoncé les irrégularités commises par la Ville de Besançon, il y a également le commissaire du gouvernement et je vous rappelle que le commissaire du gouvernement, c'est l'Etat. J'aimerais rappeler à tous que le droit est le même pour tout le monde, ce n'est pas parce qu'on s'appelle Ville de Besançon ou quiconque élu de cette ville ou responsable qu'on a droit à sa justice. La même justice existe pour tous, il n'y a pas deux poids deux mesures.

Pour vos amis qui sont intervenus publiquement ces derniers jours, vous êtes de mauvais perdants. Vous en voulez à l'opposition, aux associations, mais ce ne sont pas eux qui vous ont jugés, ce ne sont pas eux qui vous ont condamnés, ce sont des gens indépendants. Vous ne vous attaquez pas au juge, ni même véritablement à leur décision,

vous vous attaquez à ceux qui ont dénoncé vos fautes. C'est plus facile de nous montrer du doigt et ça vous arrange. Mais respectez la décision, n'oubliez pas qu'elle a été rendue au nom du peuple français.

Enfin pour conclure, dans votre article de BVV Monsieur ANTONY, où tous les Bisontins ont pu constater l'inégalité de format entre l'expression de la majorité et de l'opposition (réactions), pour la première fois depuis le début de ce mandat -j'interviens à titre personnel là- un élu aborde les affaires personnelles au sujet d'autres élus de cette ville, notamment sur leur adresse, c'est lamentable ! Oui Monsieur ANTONY je n'habite plus Besançon ; j'ai habité cette ville pendant 35 ans et rassurez-vous j'y paie toujours les impôts locaux et fonciers mais aussi une taxe professionnelle et peut-être plus que votre foncier et votre taxe d'habitation réunis mais rassurez-vous, votre adresse personnelle ne m'intéresse pas. En politique Monsieur ANTONY, je respecte mes adversaires et j'estime qu'ils ont le droit, quelles que soient leurs idées, de les exprimer et cet acte est d'autant plus courageux aujourd'hui que bien peu de gens défendent leurs idées sur la place publique. Mais franchement la politique mérite mieux que ce que vous écrivez dans BVV. Je n'ai jamais été incorrect avec vous mais sachez que je trouve honteux que ce soit vous, l'Adjoint à l'Urbanisme, qui me fassiez aujourd'hui le reproche de ne plus habiter Besançon puisque j'y ai été contraint et forcé, la faute à qui ?

M. LE MAIRE : A nous !

M. RENOUD-GRAPPIN : Voilà, j'aime vous l'entendre dire ! C'est pour cela que j'estime qu'il est bien malvenu de votre part d'évoquer cette situation et à mon avis vous n'en sortez pas grandi.

M. LE MAIRE : Monsieur RENOUD-GRAPPIN, je n'aime pas le genre donneur de leçon, surtout venant de vous. Premièrement nous respectons le jugement du Tribunal Administratif et deuxièmement nous connaissons les deux raisons pour lesquelles ce jugement a été négatif. Nous le savons mieux que vous. Ce qu'on vous reproche, ce n'est pas d'avoir fait un recours car vous en avez bien le droit, comme tout Bisontin, mais les raisons pour lesquelles vous l'avez fait pour éviter que nous réalisions ce projet réclamé par une grande partie des Bisontins. Ne dites pas non Madame WEINMAN vous le savez bien ; allez voir les commerçants de la place du Marché, allez discuter avec eux, vous verrez ce qu'ils en pensent. Nous avons fait je crois un projet susceptible d'aménager, d'améliorer l'animation du centre-ville et vous ne voulez pas qu'il arrive avant le mois de mars 2001 afin de pouvoir dire que nous ne sommes pas capables de réaliser un projet. Notre projet, nous l'avons porté maintes fois devant la population, ne dites pas qu'il n'y a pas eu de communication et information ce n'est pas vrai ! Pour l'instant vous défendez vraiment une mauvaise cause qui va à l'encontre de l'ensemble de ce que pense la grande majorité des Bisontins. Nous verrons dans quelques mois si c'est vous qui aviez raison de nous «enquiquiner» comme ça à tour de bras. Vous avez engagé 5, 6, 7 recours, vous continuerez d'en faire et c'est surtout cela qui nous ennuie car il y a là derrière foncièrement une volonté de nuire. Elle n'est peut-être pas de votre fait mais elle est celle de vos amis dont je tairai les noms mais vous les connaissez bien et moi aussi. Il y en a même un qui a été mon adjoint, ce n'est pas ce que vous avez de mieux dans votre opposition, j'aime autant vous le dire !

M. PINARD : Un point très rapide sur les médias. Vous nous dites : «vous trompez les Bisontins et la presse», vous dites : «les médias se laissent duper». Je constate qu'il n'y a pas de position commune sur ce dossier entre le RPR et votre groupe mais je crois que vous pourriez «pacser» avec Mme ALLIOT-MARIE qui a proposé la semaine dernière une école pour former des journalistes godillots. Je dirais que ce n'est pas parce que l'ancien leader local de la droite a de hautes responsabilités chez Saint-Maclou qu'il faut vous essuyer complaisamment les pieds sur la moquette (rires).

M. BONNET : A entendre ce que j'entends, ce n'est pas un cinéma qu'il fallait faire venir mais un cirque ! Je voudrais revenir sur le sujet aujourd'hui parce qu'on ne va pas reprendre ce débat. On a dénoncé, on dénonce encore plus aujourd'hui l'amalgame qui est fait, les attaques personnelles que j'ai pu entendre en particulier vis-à-vis d'un de vos anciens adjoints.

M. LE MAIRE : Mais je le dis publiquement.

M. BONNET : Il le sait.

M. LE MAIRE : Bien sûr, je lui dis en face.

M. BONNET : Je n'en doute pas ! Notre position est une position d'élus et d'habitants de Besançon soucieux de la ville et des modalités démocratiques de cette ville. Si certains n'habitent pas Besançon, ils paient, comme Jean-Paul l'a rappelé, largement de quoi dire quelque chose à Besançon. Je ne veux pas revenir sur ces questions-là. Je constate simplement que vous mélangez tout. Nous avons en tant qu'élus et en tant que citoyens pris une position qui faisait suite à des démarches multiples d'associations d'horizon politique ou de citoyens tout à fait différents, on a pris cette position, on l'assume. Jean-Paul vous a dit à quel point il y avait une contradiction dans vos propos entre «ça ne nous inquiète pas et le projet va avancer sans problème» et en même temps «ils sabotent et cela n'avancera pas». On s'est fait traiter de saboteurs, de bras cassés, je n'y réponds pas parce que ça ne m'intéresse pas.

Je voudrais simplement dire que quand Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN a dit tout à l'heure que le jugement ne portait pas uniquement sur la forme mais disait bien que la forme suffisait à annuler et ne nécessitait pas d'étudier le fond, il faisait référence au jugement que nous avons reçu. Cela a été dit et ceux qui étaient présents le jour du jugement l'ont entendu mais cela a été écrit et vous ne pouvez pas dire le contraire.

M. LE MAIRE : Je vous redis simplement que nous continuerons le chantier Marché/Beaux-Arts et nous nous donnons aujourd'hui la possibilité de ne pas perdre de temps parce qu'en vous suivant, en attendant le jugement de la Cour d'Appel, on perdait au moins trois sinon six mois et vous n'allez pas me dire quand même que ce n'est pas la meilleure façon de ne pas faire des économies.

Puisque vous m'avez parlé de mon ancien Adjoint, je me permettrai de demander à l'Adjoint à l'Urbanisme, avant qu'il ne réponde, de vous donner connaissance de la lettre du 31 décembre 1998 signée de cet Adjoint, adressée à la Commission Européenne de Bruxelles et précisant : «nous demandons aux autorités européennes d'exiger immédiatement un sursis à exécution au niveau de la démolition de nos édifices, le temps d'envoyer sur place un expert chargé de contrôler l'adéquation du projet de la Ville de Besançon avec l'objectif du plan CHORUS, etc.». On va vous en donner copie et vous verrez qui a fait les démarches pour essayer de nuire à tout le monde.

Je me permets aussi de vous dire que suite à quelques démarches que nous avons faites, nous avons reçu une lettre d'un sympathique commerçant qui nous adresse toutes ses excuses, qui comprend d'ailleurs notre indignation parce qu'il est dans la liste des plaignants contre la Municipalité dans l'affaire de la démolition de l'îlot Paris et il ajoute, c'est écrit, ce n'est pas moi qui le dit : «c'est contre mon gré que je me suis trouvé entraîné et que j'ai été abusé par des personnes qui m'ont fait signer une pétition qui devait selon... etc.» Ce n'est pas du bluff, c'est la réalité. Donc ne dites pas que vous avez les quatre pieds blancs, c'est faux et vous aurez l'occasion d'en reparler publiquement avec vos concitoyens.

M. ANTONY : Très rapidement parce que je ne veux pas polémiquer outre mesure. Que vous habitiez ici ou là Monsieur RENOUD-GRAPPIN ne m'intéresse pas, c'est simplement un moyen d'identifier c'est tout.

Lorsque M. RENOUD-GRAPPIN nous demande ce qui va nous empêcher de continuer les travaux, je lui suggère par exemple, pour aller au bout de sa pensée, de retirer la requête contre le permis de construire qu'il a déposée avec d'autres. Cela pourrait nous permettre de continuer tranquillement les travaux. C'est vrai qu'il y aurait un risque de perdre tous les contrats, tous les marchés que nous avons signés avec les entreprises. Personne n'a l'air de le supposer ici. Puisque nous n'avons plus de PAZ, nous avons besoin d'un nouveau document d'urbanisme. S'il fallait refaire une procédure à l'identique, tous les marchés tomberaient et le risque serait effroyable sur le plan financier, à commencer par la perte des crédits européens puisqu'il y a un temps limite pour en bénéficier. Je crois que, ou il y a de l'hypocrisie ou personne ne connaît exactement les procédures et les dispositifs européens. Alors il ne faut pas jouer aux apprentis sorciers ni s'étonner qu'un adjoint qui a en charge un dossier lourd sur lequel il travaille depuis 5 ans s'irrite parce qu'il gère ce dossier avec une certaine passion.

Quant à la taille de mon propos dans BVV, elle tient simplement au fait que les sous-groupes du groupe majoritaire m'ont demandé de parler en leur nom, si bien qu'on a additionné des tiers ou des quarts de BVV, ça ne tient pas à autre chose. Je remercie d'ailleurs à cet égard M. RENOUD-GRAPPIN parce qu'il a favorisé la soudure du groupe majoritaire, c'est une excellente chose à quelques mois des élections. C'est une excellente action.

M. BONNET : J'ai des doutes sur la soudure de la majorité mais là n'est pas le sujet.

M. LE MAIRE : Ne vous cassez pas la tête pour la majorité.

M. BONNET : Pour nous, ça va. J'ajoute qu'on n'a pas eu de réponse claire sur la question du stationnement tout à l'heure et apparemment il y a une certaine division dans la majorité sur ce sujet. Je voudrais simplement dire parce que vous évoquez -on n'est pas en campagne municipale, on parle de la Ville de Besançon aujourd'hui-...

M. LE MAIRE : Vous faites bien de le souligner.

M. BONNET : ...parce qu'il y en a d'autres apparemment qui ont des soucis en ce moment à ce niveau-là. Je voudrais simplement dire que vous faites l'amalgame car les associations ont en effet écrit à la Commission Européenne et vous avez accusé les élus de l'avoir fait, mais ne mélangez pas les rôles.

M. LE MAIRE : Non !

M. BONNET : Vous avez dit à plusieurs reprises que l'opposition municipale avait fait cette démarche. Or, ce n'est pas l'opposition municipale, ce sont les associations qui sont libres de faire ce qu'elles veulent.

M. LE MAIRE : Et en regardant de près, qui constitue le bureau de ces associations ? Ce sont tous vos amis.

M. BONNET : Ne mélangez pas les choses. Une association même proche d'un parti politique ou d'une équipe municipale et des élus sont deux choses différentes, ne mélangez pas les choses, c'est un minimum de cohérence et de respect des autres.

Je voudrais aussi en complément de l'intervention de Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, souligner que si M. ANTONY a eu beaucoup de place ce n'est pas uniquement

parce que la majorité exceptionnellement a été unie sur cette question, mais c'est aussi parce qu'il a eu droit à une page supplémentaire, deux trois pages avant, en tant qu'adjoint, donc il s'est exprimé en tant qu'adjoint sur une page et en tant que majorité municipale sur deux tiers de page (réactions). Mais je respecte tout à fait le droit de M. ANTONY de s'exprimer et je respecte son engagement sur des dossiers que je ne soutiens pas, et je ne l'attaque pas nommément moi. Il a le droit de parler, je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il dit, je prends acte de ce qui est écrit et je constate dans quelles conditions c'est fait, c'est tout.

M. LE MAIRE : Très bien, en tout cas quand il s'exprime il dit moins de bêtises que vous, c'est pour cela qu'on lui donne largement la place.

M. DUVERGET : Je voudrais rappeler effectivement la position des élus RPR au Conseil Municipal sur cette affaire. Depuis le départ de cette opération Marché/Beaux-Arts, j'avais exprimé la logique qui devait être celle de notre groupe par rapport à une décision du Conseil Régional, pour laquelle j'avais participé aux négociations il y a déjà bien longtemps avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, afin de développer cette partie du centre-ville de Besançon. Donc je m'y tiens ; ça ne veut pas dire qu'au moment des débats sur le fond, nous n'ayons pas eu aussi quelques critiques à faire sur ce dossier. J'avais notamment posé la question des parkings souterrains, celle du problème du lien entre le Musée des Beaux-Arts et le Marché Cinéma et également la question de la passerelle sur le Doubs.

Aujourd'hui où en est-on ? Nous sommes dans une phase où nous savons qu'il y a un échéancier qui est lié notamment à une subvention européenne dans le cadre de CHORUS. Et nous nous trouvons devant plusieurs problèmes, celui qui vient d'être évoqué par mes collègues mais également celui des fouilles archéologiques. Vous allez me dire que ça paraît être quelque chose de vraiment minime par rapport à ce qu'on vient d'évoquer. Or nous avons souvenir de certains chantiers, je pense au Lycée Professionnel Condé, je pense à d'autres chantiers qui ont été copieusement retardés, et dus être abondés financièrement, par des fouilles archéologiques qui sont également un élément très important pour l'avenir et le développement touristique de Besançon. La question que je pose à M. ANTONY c'est de savoir cette fois-ci jusqu'à quand une tolérance en matière de recherches archéologiques peut être faite par Bruxelles pour éventuellement déplacer encore dans le temps l'échéancier CHORUS du 31 décembre 2000 ?

M. LE MAIRE : Ce sera plus difficile mais je peux vous répondre sur les fouilles archéologiques. Nous avons passé contrat avec les archéologues : fin avril les fouilles seront terminées. Donc à la limite on ne perd pas trop de temps puisqu'on ne peut rien faire sinon peut-être, il faudra bientôt y songer, essayer de consolider un petit peu les murs qui seront conservés et qui sont pour l'instant bien étayés. Si on a voulu préserver quelque chose pour faire plaisir à l'opposition c'est-à-dire la partie historique, et si cela vient à s'effondrer, ce sera encore un coup de Trafalgar.

M. RENOUD-GRAPPIN : J'allais justement vous dire que c'est ma deuxième intervention et que même s'il y a une réponse, je ne pourrais pas répondre moi-même.

Je tiens quand même à répondre à la remarque que vous avez faite tout de suite à Pascal BONNET : «vous dites des bêtises», ça aurait pu être moi ou Nicole WEINMAN ou d'autres. Je crois que si on en dit, on n'est vraiment pas les seuls parce que j'entends : «vous avez déposé une requête contre le permis de construire», c'est faux. Je lis dans BVV : «je tiens à dénoncer encore une fois publiquement l'acharnement de cette opposition, n'est-elle pas allée jusqu'à saisir la Commission Européenne». Je dis faux et je dis mensonge, c'est tout.

M. LE MAIRE : Si ce n'est pas vous, ce sont vos frères.

M. PINARD : Tout à l'heure, personne n'a rien dit mais par exemple quand nous avons désigné votre suppléant pour siéger au District, ce suppléant n'est autre que le trésorier d'une de ces associations. Il y a quand même détournement de la pratique associative qui sert de cache-sexe à des interventions politiques et on est dans une affaire de «trompe-couillons».

M. LE MAIRE : Le débat est clos».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, statue favorablement sur ce rapport.

Mme WEINMAN, MM. BONNET et RENOUD-GRAPPIN ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 24 janvier 2000.